

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 06 novembre 2018

Convocation du 26/10/2018

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 10

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 08/11/2018

L'an deux mil dix-huit, le six novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Armelle PONCET

Présents : Florian STEPHAN, Claude LECHAT, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Roger FRESNEAU, Mireille FOURMOND, Christophe GAIGNON

Absents : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVLAUD, Thierry MARCHAU, Jean-Baptiste ROTTIER, Loïc LAFOURCADE,

Bon pour pouvoir :

DCM 2018-50

Tarif de location de la salle culturelle et de loisirs

Le Maire propose de fixer les tarifs de la salle culturelle et de loisirs.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents,

FIXE le tarif suivant :

* Habitants de la commune le week-end.....	280€
Jour supplémentaire.....	50 €
1 jour en semaine.....	150 €
La veille et le jour férié.....	280 €
* Habitants hors commune le week-end.....	380 €
Jour, supplémentaire.....	80 €
1 jour en semaine.....	200 €
La veille et le jour férié.....	380 €
* Associations de la commune le week-end.....	280 €
* Associations hors commune le week-end.....	380 €
* Vin d'honneur habitant de la commune.....	50 €
* Vin d'honneur habitant hors commune.....	80 €
* Caution de la salle.....

* Contrat ménage	90 €
* Remplacement table à l'unité : 120x80.....	200 €
180x80.....	255 €
* Remplacement chaise à l'unité	

Pour copie certifiée conforme,
 LA BREILLE LES PINS, le 07/11/2018
 Le Maire,
 F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
 Compte tenu de la transmission
 en Sous-préfecture de Saumur,
 Le 08/11/2018
 Et de la publication 08/11/2018


